

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 7 février 2022

SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ENTRE L'ÉTAT ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

Jean-Marie GIRIER, Préfet du Territoire de Belfort, et Jean-Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes des Vosges du Sud, ont signé ce lundi 7 février le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

La signature de ce contrat formalise la volonté partagée par l'État et la Communauté de Communes des Vosges du Sud d'œuvrer à l'émergence d'un nouveau cadre partenarial reposant sur 3 axes principaux : la transition écologique, la cohésion territoriale et le développement économique.

Ainsi, ce contrat poursuit la démarche initiée par la convention d'engagement signée le 12 juillet 2021.

Le CRTE entre l'État et la C CVS, c'est près de 110 projets et actions au service d'un projet de territoire, déclinés en 21 orientations stratégiques regroupées en 7 axes :

- Assurer un développement économique attractif et pérenne
- Mettre en œuvre une politique touristique valorisant et préservant les patrimoines
- Soutenir la transition énergétique et la préservation de l'environnement du territoire
- Promouvoir un urbanisme et des projets d'aménagement raisonnés
- Favoriser et structurer des modes des déplacements et de mobilités durables
- Renforcer et garantir le développement des savoirs et des connaissances
- Enrichir l'offre d'équipements et de services pour renforcer la cohésion et la solidarité territoriales

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 03 84 57 15 76
Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr
Direction du cabinet

Le CRTE, un contrat au service des territoires

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le CRTE est la traduction de **l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.**

Ce contrat est signé entre l'État et la CCVS pour une durée de cinq ans, il illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales en regroupant l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance (contrats de ville, Petites Villes de demain). Cependant, il ne dispose pas du programme Action Cœur de Ville et du contrat de transition écologique.

Au travers du CRTE, l'État s'engagera à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement. Conçu comme un outil sur mesure, il sera régulièrement enrichi ou amendé et constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux.

Quelques exemples d'actions déjà engagées et soutenues par l'État dans le territoire des Vosges du Sud :

- la rénovation énergétique de l'école du docteur Benoît (subventionnée par l'État à hauteur de 194 850 €)
- la réhabilitation de l'école élémentaire et du gymnase de Rougemont le Château (subventionnée par l'État à hauteur de 200 000 €)
- la voie verte de liaison entre la piste cyclable départementale et le centre-ville de Giromagny (subventionnée par l'État à hauteur de 504 500 €)
- la création d'une maison de santé pluri-professionnelle à Giromagny (subventionnée par l'État à hauteur de 175 000 €)

Parmi les projets en cours :

- La rénovation énergétique d'écoles et de bâtiments publics (à Giromagny, Felon, Lachapelle-sous-Rougemont, Petitefontaine...)
- Un travail global sur la réhabilitation des friches industrielles, commerciales et touristiques, notamment sur les sites Zeller et APF
- Le développement et la valorisation de sentiers pédestres et de pistes cyclables à Giromagny
- La favorisation de l'implantation de commerce de vente de produits locaux (Grosnagny...)

En savoir plus

- Le Contrat de relance et de transition écologique
- Mode d'emploi
- Questions fréquentes
- Documents utiles
- La CCVS
 - Contacts presse : Anaïs HUMBRECHT, 03 84 70 80, anais.humbrecht@ccvosgesdusud.fr